

# Prêt du matériel :

## Séances piscine avec bouteille :

- La prise en charge des différents matériels se fait au chalet par l'extérieur de la piscine, sous les tobogans.
- Une fois l'autorisation d'entrer dans le chalet, chaque plongeur va se servir seul.
- Le nombre de personnes présentes dans le local ne devra pas dépasser 4 à 5.
- Le responsable notera dans le cahier le numéro des matériels empruntés au moment de l'enlèvement.

En fin de séance, chaque élève doit :

- purger de l'eau des stabs qui y serait entrée
- tremper les détendeurs club dans le bac de désinfectant (en ayant pris soin de mettre le couvre-opercule sur le 1er étage) puis les passer dans le 2ème bac de rinçage.

Ces bacs sont positionnés dans la piscine près du pédiluve au bas des escalier.

- La remise des matériels au chalet se fait par l'extérieur comme pour la récupération.
- Le responsable coche les matériels retournés.
- Les opercules sont remis sur le robinet si ils ont été démontés.
- Le matériel est remis à sa place : une numérotation a été prévue à cet effet.

Avant de suspendre la pieuvre des détendeurs :

- Le flexible de l'octopus est raccourci par une boucle
- Le bouchon sur le premier étage est enlevé.

### **ATTENTION :**

Si vous avez noté une anomalie de fonctionnement ou d'aspect du matériel prêté, merci d'en informer votre responsable.

**Le 21/02/2022**

**Le directeur Technique**

**Joël MALRAISON**